



Conduite à tenir en cas d'accident

publié le 20/12/2006 - mis à jour le 11/12/2008

Sommaire :

- Protéger
- Alerter
- Secourir
- Déclarer

● Protéger

Il est nécessaire de protéger l'accidenté et d'assurer la sécurité de l'ensemble du groupe.

● Alerter

En cas d'urgence :

- ▶ Faire le 15 ou le 112 à partir d'un portable (SAMU).
- ▶ Prévenir les parents ou la personne qui a la garde légale de l'enfant.

En cas d'absence de la personne qui a la garde légale :

- ▶ Appeler les personnes répertoriées à cet effet, sur la fiche de renseignements de l'élève.
- ▶ Appeler le médecin traitant. Ceci, en se référant aux documents remis aux enseignants en début d'année scolaire.

● Secourir

- ▶ Ne pas déplacer le blessé.
- ▶ Couvrir le blessé (pour qu'il n'ait pas froid ou pour le protéger du soleil).
- ▶ En cas de blessures légères, soigner le blessé, en veillant à respecter les recommandations de soins précisées dans le B.O suivant : <http://www.education.gouv.fr/bo/2000/hs1/default.htm>

● Déclarer

Remplir et transmettre à l'Inspection Académique un rapport d'accident scolaire. (Voir pièce jointe... à venir).



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.